

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**Déclaration de S.E. M. Mohammed LOULICHKI,  
Ambassadeur, Représentant Permanent  
du Royaume du Maroc à Genève**

\*\*\*\*\*

**Au titre du rapport du Groupe de travail chargé d'élaborer  
un protocole facultatif au Pacte sur les droits économiques,  
sociaux et culturels**

**6ème session du Conseil des Droits de l'Homme**

\*\*\*\*\*

**Genève, Mardi 11 décembre 2007**

## **Je vous remercie Monsieur le Président.**

Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'adresser les sincères félicitations de la délégation marocaine à Madame Catarina De Albuquerque pour le rapport exhaustif et lucide qu'elle a présenté, ce matin. Je tiens plus particulièrement à la remercier pour les efforts inlassables qu'elle n'a cessés d'entreprendre depuis plusieurs années afin de rendre l'idée de l'élaboration d'un Protocole facultatif au Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels, une réalité palpable, qui sera finalisée, nous l'espérons, dans les meilleurs délais possibles.

J'aimerais, également, remercier M. Philippe Teixier pour la présentation faite hier.

Bien évidemment, je m'associe à la Déclaration prononcée au nom du Groupe Africain.

## **Monsieur le Président,**

Le Royaume du Maroc appuie l'élaboration du protocole facultatif au Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels car nous sommes convaincus que ce nouvel instrument renforcera davantage l'arsenal juridique en matière des droits de l'Homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels.

Notre appui émane également de notre ferme conviction que tous les droits de l'Homme soient-ils économiques, sociaux et culturels ou civils et politiques sont égaux, interdépendants et se renforcent mutuellement et qu'il ne devrait avoir aucune différenciation ou hiérarchisation entre ces deux catégories de droits.

Nous estimons que l'élaboration de ce protocole contribuera au renforcement de la compatibilité, de la cohérence et de l'équilibre entre les différents instruments qui constituent l'arsenal juridique international en matière des droits de l'Homme.

## **Monsieur le Président,**

La 4<sup>ème</sup> session du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de protocole a marqué un tournant dans nos travaux car il a été possible d'entamer les négociations sur la base d'un projet clair et bien défini, ce qui a permis de focaliser et de cerner les débats sur les éventuels articles de ce protocole. Nous félicitons la Président du Groupe de travail de la qualité du document qu'elle a préparé, et qui a proposé, sur certains aspects, des alternatives pouvant faciliter la réalisation d'un accord sur différents aspects du protocole.

La franchise et l'esprit de coopération et de compromis qui ont marqué les travaux de la 4<sup>ème</sup> session sont autant de facteurs de satisfaction pour ma délégation. Sans aucun doute, ceci a permis de faire avancer sensiblement et substantiellement les négociations, ce qui augure, à notre avis, d'une finalisation dans les temps impartis, de cet instrument.

**Monsieur le Président,**

A ce stade des négociations, ma délégation souhaite faire les quelques remarques et observations suivantes :

- La coopération et l'assistance internationales devraient être dûment et pleinement incorporées et renforcées dans le projet de protocole. Ceci est d'autant plus important qu'il répond logiquement et naturellement, non seulement aux dispositions de l'article 2 (1) du Pacte, mais également à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et aux autres instruments internationaux en la matière, ainsi qu'aux engagements pris dans les Sommets et Sessions extraordinaires des Nations Unies ;
- Bien évidemment, nous appuyons l'établissement d'un fonds de contribution pour assister les Etats dans la mise en œuvre du protocole ;
- Il est important que la portée du protocole puisse permettre une adhésion la plus large possible de la part des Etats membres des Nations Unies. Il est également nécessaire que toute approche préconisée dans ce cadre puisse permettre une certaine flexibilité, sans porter atteinte à l'efficacité du protocole qui a pour objectif principal la pleine réalisation des droits qui son spécifiques au Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturel. L'approche limitée nous paraît la mieux indiquée dans ce cadre ;
- Comme dans le cadre de toutes les autres procédures de communication du système onusien des droits de l'Homme, les critères d'admissibilité et de recevabilité ainsi que les paramètres d'examen des plaintes, devraient être définis et établis sur la base de critères objectifs et clairs ;
- Nous appuyons l'inclusion de la disposition relative au règlement à l'amiable dans le corps du protocole.

**Monsieur le Président,**

Le Maroc, au même titre les autres pays africains, participera à la consultation régionale au sujet du protocole qui aura lieu au Caire, en Egypte, les 9 et 10 janvier prochain. Nous sommes persuadés que la contribution de notre continent à l'édification de cet important instrument sera davantage renforcée à l'issue de cette consultation régionale.

Enfin, je voudrais réitérer notre plein appui à l'élaboration et à l'adoption du protocole facultatif au pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels et notre disponibilité à contribuer à la finalisation de cette tâche dans les meilleurs délais. Afin de réaliser cet objectif, toutes les parties prenantes doivent démontrer un esprit de compromis le plus large possible.

Je ne saurais terminer sans rendre hommage à la contribution déterminante et positive de la société civile et des institutions nationales dans ce processus.